



Saint-Paulin
LA OÙ LE CHARMÉ
ET LA BEAUTÉ SE MARIENT !

Saint-Paulin, le 22 août 2011

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Att : Monsieur Marcel Tremblay
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Exploration minière à Saint-Paulin

Monsieur,

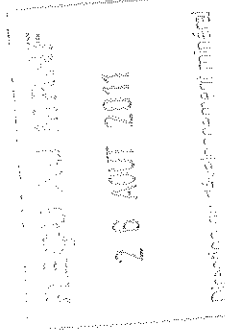
Je vous envoie une copie de la résolution numéro 198-08-2011, adoptée par le conseil municipal de Saint-Paulin lors de la séance d'ajournement du 11 août 2011, concernant le dossier d'exploration minière à Saint-Paulin.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Ghislain Lemay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

p.j.



3051, rue Bergeron, Saint-Paulin QC J0K 3G0 – Tél. : 819-268-2026 Téléc. 819-268-2890
courriel : munistpaulin@tehmilot.net

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

À une première séance d'ajournement de la séance ordinaire du quatorzième jour de juillet deux mille onze du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce jeudi onzième jour d'août deux mille onze à 19h30 et à laquelle sont présents, Madame la mairesse, Brigitte Gagnon et les conseillers :

- Monsieur Jean-Marc Lemelin
- Monsieur Claude Frappier
- Monsieur Vincent Lemay
- Madame Johanne Gaudreau
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Le secrétaire, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

EXPLORATION MINIÈRE À SAINT-PAULIN

Résolution no 198-08-2011

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Paulin a pris connaissance que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a émis à la firme Fancamp Exploration ltée plusieurs claims lesquels sont contigus et lesquels se situent sur le territoire des municipalités de Saint-Élie-de-Caxton, de Charette, de Saint-Alexis-des-Monts et de Saint-Paulin;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le conseil municipal, des entreprises et des citoyens de notre municipalité ont investi beaucoup d'argent, et ont déployé beaucoup d'énergie pour développer la richesse touristique et de villégiature de notre milieu;

CONSIDÉRANT que des entreprises touristiques ont réussi à se mettre en valeur et ont acquis une renommée importante et sont devenues pour notre municipalité une source de revenus appréciable en plus de créer plusieurs emplois et de participer activement au développement économique de notre milieu;

CONSIDÉRANT les claims qui ont été émis sur notre territoire à la firme Fancamp Exploration ltée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune démontre clairement que ledit ministère ignore complètement ce qui se passe sur le territoire québécois et sur les efforts des collectivités mis de l'avant pour un développement durable et pour assurer leur survie;

CONSIDÉRANT que les claims émis sur le territoire de notre municipalité, certains se trouvent exactement sur le site de l'entreprise touristique le « Concept Éco-plein air le Baluchon » et les autres sur les terres de la Couronne;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les mines actuelle accorde peu d'importance aux conseils municipaux et à leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Paulin désire préserver la qualité de vie actuelle de ses citoyens, maintenir et assurer le développement de ses entreprises touristiques et garder la richesse de sa beauté territoriale naturelle, laquelle est parsemée de décors uniques et de paysages majestueux;

Pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Vincent Lemay , appuyé par madame Johanne Gaudreau et il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Paulin s'objecte carrément à un développement minier sur les claims émis sur le territoire de notre municipalité à la firme Fancamp Exploration Itée et à tout autre développement minier sur notre territoire qui irait à l'encontre des valeurs de développement de notre municipalité et de notre collectivité.

QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec de prévoir dans ses législations que la municipalité et les populations locales fassent partie intégrante du processus décisionnel dans l'octroi de projet d'exploration et d'exploitation minier;

QUE ce conseil demande au gouvernement, qu'avant de développer ses terres (terres de la Couronne) de considérer la municipalité sur laquelle elles se trouvent, comme partenaire officiel audit développement;

QUE cette résolution soit transmise pour appui à la MRC de Maskinongé étant l'organisme responsable de l'élaboration du schéma d'aménagement;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- Fancamp Exploration Itée;
- M. Jean Charest, Premier ministre du Québec;
- M. Serge Simard, ministre délégué aux Mines;
- M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Mme Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- M. Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé et adjoint parlementaire au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Mme Diane Drapeau, registraire au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- M. Marcel Tremblay, direction des titres miniers et des systèmes au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;


Aux municipalités locales composant la MRC de Maskinongé.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, madame la mairesse soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent de vive voix en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vraie copie conforme du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Paulin.

Donnée à Saint-Paulin, ce douzième jour d'août deux mille onze.


Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier